

---

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE  
5 juillet 2017  
À 19 h 30**

---

*SONT PRÉSENTS :*

*Monsieur le conseiller Jérôme Guertin, siège #1  
Monsieur le conseiller, Mario Talbot, siège #2  
Monsieur le conseiller Dany Tremblay, siège #3  
Madame la conseillère Gisèle Simard, siège #4  
Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #6*

*Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.*

*Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.*

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**1. ADMINISTRATION**

---

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal du mois de juin 2017*
- 1.4. *TECQ 2014-2018*
- 1.5. *Formation élection et colloque ADMQ*
- 1.6. *Partenariat CDCVR*
- 1.7. *Implantation du rôle en ligne*
- 1.8. *Révision contrat d'assurance général*

**2. FINANCES**

---

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*

**3. TRAVAUX PUBLICS**

---

- 3.1. *Demande au MTQ /fossés 5<sup>e</sup> rang et Grand Rang*
- 3.2. *Mandat de relevés et de plans pour le rang du Coteau, une partie du 5<sup>e</sup> rang et le chemin Plamondon*

**4. URBANISME ET AGRICOLE**

---

**5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE**

---

**6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT**

---

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

- 7.1. *Plan de sécurité civile*

**8. RÈGLEMENTS**

---

**9. RAPPORT DES ÉLUS**

---

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

### 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

#### 1. ADMINISTRATION

---

##### 1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

---

Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 31.

2017-07-078

##### 1.2. Adoption de l'ordre du jour

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Gérald Poirier  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

**Adoptée**

2017-07-079

##### 1.3. Adoption du procès-verbal du mois de juin 2017

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Mario Talbot  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Jérôme Guertin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du mois de juin 2017.

**Adoptée**

2017-07-080

##### 1.4. TECQ 2014-2018

---

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Dany Tremblay  
**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Gérald Poirier  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

- *La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.*
- *La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.*
- *La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.*

**ÉTANT ENTENDU QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**Adoptée**

2017-07-081

#### 1.5. Formation élection et colloque ADMQ

**ATTENDU QUE** l'année 2017 est une année électorale ;

**ATTENDU QUE** l'ADMQ offre une journée de formation dédiée à la révision et l'application des diverses lois et règlements reliés à cette activité ;

**ATTENDU** la tenue du colloque annuel de la zone de la Montérégie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Dany Tremblay

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** la directrice générale Nancy Fortier à participer à ces deux formations.

**ÉTANT ENTENDU QUE** les frais d'inscriptions et de déplacement seront assumés par la municipalité.

**Adoptée**

2017-07-082

#### 1.6. Partenariat CDCVR

**ATTENDU QUE** la Corporation de développement communautaire de la Vallée du Richelieu (CDCVR) sollicite notre adhésion;

**ATTENDU QUE** la CDCVR est un regroupement d'organismes communautaires ayant comme mandat d'assurer la participation active du milieu populaire et communautaire au développement socio-économique du milieu ;

**ATTENDU QUE** la CDCVR a la spécificité d'être un regroupement multisectoriel local ;

**ATTENDU QUE** la CDCVR est une interface entre les organismes communautaires ;

**ATTENDU QU'**elle joue également ce rôle entre le milieu communautaire et les autres acteurs : municipal, privé, économique, public, santé, afin de favoriser les échanges entre ceux-ci, pour faire reconnaître l'apport du milieu communautaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Mario Talbot

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité adhère à titre de membre partenaire à ce regroupement au coût de 100 \$ pour une année.

## **Adoptée**

2017-07-083

### 1.7. Implantation du rôle en ligne

---

**ATTENDU** la demande de certains citoyens de donner accès au rôle d'évaluation en ligne ;

**ATTENDU QUE** certaines vérifications ont été effectuées auprès de l'entreprise Infotech, fournisseur du logiciel comptable de la municipalité et de l'entreprise responsable de la modification de notre Site Web ;

**ATTENDU QUE** pour permettre aux citoyens d'avoir accès au rôle d'évaluation, l'estimé s'élève à 1 000\$ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Gérald Poirier

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE PROCÉDER** à la mise en ligne du rôle d'évaluation;

**DE MANDATER** le personnel administratif afin que les démarches soient entreprises immédiatement pour la réalisation de ce projet.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires au déploiement de ce nouveau service.

## **Adoptée**

2017-07-084

### 1.8. Révision contrat d'assurance général

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont tenu deux rencontres avec notre assureur afin d'évaluer les couvertures de la police d'assurance municipale ;

**ATTENDU QUE** la représentante de notre assureur a formulé certaines recommandations et suggestions afin d'améliorer la protection de la municipalité ;

**ATTENDU QU'**il est important que la municipalité soit protégée et ce, afin de ne pas alourdir le fardeau fiscal des citoyens ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Mario Talbot

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le tableau des biens par site municipaux soit revu et modifié de façon à être plus représentatif;

**D'AJOUTER OU D'AUGMENTER** les protections suivantes à notre police :

- Augmenter la protection civile concernant le refoulement d'égouts à 2 millions, ce qui donnera une protection automatique de trois millions ;
- Augmenter la limite d'assurance concernant les pompiers à 200 000 \$ au lieu de 50 000 \$
- D'augmenter la limite d'assurance concernant les cadres et dirigeants à 100 000 \$ au lieu de 50 000 \$

**QUE** la présente résolution soit transmise à notre assureur afin qu'il procède aux modifications demandées.

## **Adoptée**

## 2. FINANCES

---

2017-07-085

### 2.1. Approbation des comptes payés et à payer

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Jérôme Guertin

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER** les comptes payés et la liste des comptes à payer au 4 juillet 2017, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

*Les comptes payés et à payer pour un montant de 139 301,68 \$*

*Les salaires versés du mois de juin 2017 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 14 151,83 \$.*

*Les salaires versés le 29 juin pour la rémunération des pompiers au montant de 4 566,52 \$*

**Adoptée**

### **3. TRAVAUX PUBLICS**

---

2017-07-086

#### **3.1. Demande au MTQ /fossés 5e rang et Grand Rang**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité est aux prises avec un problème de drainage à l'intersection du 5<sup>e</sup> rang et du Grand Rang;

**ATTENDU QUE** le Grand Rang est sous la responsabilité du MTQ ;

**ATTENDU QUE** la municipalité ne peut intervenir immédiatement puisque toutes interventions ne pourraient régulariser la situation sans que le MTQ n'intervienne dans son emprise ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Jérôme Guertin

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Gérald Poirier

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DEMANDER** au MTQ de communiquer avec la municipalité afin de déterminer une intervention rapide dans ce secteur et ce, afin de régulariser la situation.

**Adoptée**

2017-07-087

#### **3.2. Mandat de relevés et de plans pour le rang du Coteau, une partie du 5e rang et le chemin Plamondon**

---

**ATTENDU QUE** des problèmes de drainage ont été identifiés dans le rang du Coteau, une partie du 5<sup>e</sup> rang et du chemin Plamondon ;

**ATTENDU QUE** pour corriger les situations il y a lieu de faire des relevés, plans et devis ;

**ATTENDU QUE** nous avons interpellé deux firmes pour la réalisation de ce mandat ;

**ATTENDU QUE** les prix soumissionnés par les firmes sont les suivants :

Tétratech	21 500 \$ plus les taxes applicables
Comeau Expert-conseil	21 750 \$ plus les taxes applicables

**ATTENDU QUE** les prix soumissionnés ne comprennent pas les frais de surveillance;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Mario Talbot

**APPUYÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU**

**D'OCTROYER** le mandat à la firme Tétratech plus bas soumissionnaire.

**QUE** les deniers nécessaires au paiement de ce contrat soient pris à même le fonds réservés Infrastructure.

## Monsieur le conseiller Jérôme Guertin inscrit sa dissidence

*Adoptée*

### **4. URBANISME ET AGRICOLE**

---

### **5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE**

---

### **6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT**

---

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

2017-07-088

#### **7.1. Plan de sécurité civile**

---

**ATTENDU** le Projet de règlement Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3) Procédures d'alerte et de mobilisation et moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre qui entrera en vigueur sous peu ;

**ATTENDU QU'**afin de répondre aux exigences de ce règlement il y a lieu d'actualiser et d'améliorer le plan de mesures d'urgence de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu ;

**ATTENDU QU'**une firme a été rencontrée afin de réaliser ce mandat;

**ATTENDU QUE** cette firme a déposé une offre de service comprenant la rédaction et la formation des personnes attitrées aux missions du plan ;

**ATTENDU QUE** si nous jumelons le mandat avec la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, cela permettra à la municipalité de mieux remplir ses responsabilités tout en permettant aux deux municipalités d'économiser ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a manifesté son intérêt à ce projet ;

**ATTENDU QUE** l'offre de service est au montant de 16 400 \$ plus les taxes applicables si nous agissons seuls dans ce dossier et de 14 500 \$ plus les taxes applicables si nous nous joignons à la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame la conseillère Gisèle Simard

**APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Mario Talbot

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE FAIRE PART** à la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu de notre intérêt à ce que nos deux municipalités s'associent pour la réalisation de leur plan respectif de mesures d'urgence ;

**DE MANDATER** la firme Sécurité civile Landry pour la réalisation de ce mandat tel que décrit dans l'offre de service jointe à la présente résolution ;

**D'AUTORISER** Nancy Fortier à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à ce contrat ;

**ÉTANT ENTENDU QUE** les deniers nécessaires à ce mandat seront pris à même l'activité de fonctionnement.

*Adoptée*

### **8. RÈGLEMENTS**

---

### **9. RAPPORT DES ÉLUS**

---

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

2017-07-089

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

*Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.*

***IL EST PROPOSÉ PAR*** madame la conseillère Gisèle Simard  
***APPUYÉ PAR*** monsieur le conseiller Gérald Poirier  
***ET UNANIMEMENT RÉSOLU***

***QUE*** la séance soit close à 19 h 58.

---

Marc Lavigne  
Maire

---

Nancy Fortier  
Directrice générale et secrétaire -trésorière